

Loterie Obligations boni

J'estime que cette formule ne permet pas non plus de répondre aux besoins du gouvernement. En fait, on peut dire, je crois, que le gouvernement pourrait s'endetter encore davantage avec les Loterie Obligations. Ces dernières pourraient concurrencer les Obligations d'épargne du Canada. C'est un argument que le député de Lambton-Middlesex a parfaitement fait valoir. Les deux types d'obligations s'adresseraient à la même clientèle c'est-à-dire aux petits épargnants canadiens. Néanmoins, un grand nombre d'investisseurs achètent des obligations d'épargne surtout pour s'assurer un revenu. La plupart sont retraités ou approchent de l'âge de la retraite et tiennent à obtenir le meilleur rendement possible. Il est peut-être probable que ces acheteurs éventuels soient attirés vers les Loterie Obligations. Toutefois, si tel était le cas, je pense que cela aurait des répercussions sociales peu souhaitables.

Les Loterie Obligations posent d'autres problèmes en ce qui concerne l'administration de la dette publique. Loteries et obligations forment un curieux assemblage qui ne peut manquer de poser certains problèmes. Les Canadiens ne sont pas tous des investisseurs avisés. Nous l'avons constaté il y a quelques années en voyant toute la confusion qui régnait dans l'esprit des gens à l'égard des obligations perpétuelles que le gouvernement du Canada avait émises dans les années 30. Les gens avaient mal compris les caractéristiques de cette émission d'obligation et un certain nombre d'investisseurs ont été déçus. Les Loterie Obligations n'ont généralement pas de date d'échéance. Cela pourrait suffire à causer des malentendus. Je suis sûr que de nombreux Canadiens ne comprendraient pas la différence entre les Loterie Obligations et les obligations d'épargne. Par conséquent, une loterie qui se présente comme une forme de placement peut créer des problèmes. Il vaut mieux ne pas mélanger les deux et cela pour de nombreuses raisons.

Je voudrais parler un peu des répercussions sociales d'une telle initiative. J'ai dit tout à l'heure que certaines personnes considéreraient que les Loterie Obligations pourraient jouer un rôle utile, car cela permettrait au public de satisfaire sa passion du jeu qui semble très forte. Il aurait pu s'agir d'un bon argument il y a quelques années avant la prolifération des loteries officielles au Canada. Toutefois, je ne pense pas qu'on puisse prétendre que les Canadiens n'ont pas déjà largement l'occasion d'exprimer leur désir de s'enrichir rapidement en décrochant le gros lot. On peut dire aussi que les Canadiens disposent actuellement de toutes sortes de moyens pour épargner et placer leur argent. Les banques, les sociétés de fiducie, les coopératives de crédit et les autres institutions financières se disputent l'épargne du public. L'un des principaux objectifs des obligations d'épargne du Canada est d'encourager les Canadiens à revenus modestes à acquérir de bonnes habitudes d'épargne. C'est probablement l'un des principaux facteurs qui expliquent le haut niveau d'épargne que nous avons connu dans ce pays. Une Loterie Obligations encouragerait les Canadiens à spéculer plutôt qu'à économiser.

La grande majorité des Canadiens qui placeraient leurs économies dans des obligations à tirage, supporteraient une baisse notable de la valeur réelle de leurs économies et toucheraient, peu ou pas de revenus. Les loteries ne donnent de gros gains qu'à quelques acheteurs heureux. Ce n'est pas grave

lorsqu'il s'agit de billets de loterie de quelques dollars. Toutefois, cela peut devenir un grave problème social s'il est question d'obligations de \$100, \$500 ou \$1,000. Le coût social pourrait être élevé, à moins que seul un montant relativement faible du total des économies d'un particulier puisse être investi dans de telles obligations à tirage.

● (1650)

On dit parfois que l'expérience des obligations d'épargne à primes, en Grande-Bretagne, pourrait être tentée au Canada. Toutefois, je ne pense pas que les deux situations soient les mêmes. En Grande-Bretagne, il y a seulement une loterie nationale, le *Premium Savings Bond Plan*, bien qu'il y ait un certain nombre de paris sportifs sur lesquels les mises sont assez faibles. Au Canada nous avons beaucoup de loteries nationales et provinciales qui produisent des sommes substantielles provenant d'un grand nombre de Canadiens. Il est probable qu'une Loterie Obligations au Canada aurait plus de concurrence que ce ne fut le cas en Grande-Bretagne.

Il y a aussi les problèmes pratiques de l'administration d'une telle Loterie Obligations. Il faudrait mettre sur pied une bureaucratie spéciale pour s'en occuper. Ces obligations seraient tellement différentes des obligations ordinaires du gouvernement que je ne pense pas que l'on pourrait utiliser l'administration de la Banque du Canada.

Il y aurait aussi des questions de commercialisation. C'est une chose que de permettre au bureau de tabac du coin de vendre des billets de loterie de \$2 ou \$5, mais c'en est une autre que d'envisager de confier à un tel magasin la vente d'obligations de \$100, \$500, \$1,000 ou plus. Je doute que les banques et les autres établissements financiers accepteraient de faire fonction de détaillants pour ce genre de produit qui serait en concurrence directe avec leurs comptes d'épargne.

L'idée de réserver les recettes d'une Loterie Obligations à certains domaines particuliers de dépense du gouvernement pose également des problèmes. Elle suppose que le niveau de dépenses dans ce domaine est déterminé, non par la priorité ou l'importance relative du service qui reçoit l'argent, mais plutôt par le hasard, c'est-à-dire le succès de la loterie.

Le député de Winnipeg-Assiniboine dans la version précédente de sa résolution qui figurait au *Feuilleton*, proposait d'utiliser les recettes de la loterie pour des choses comme augmenter les transferts fédéraux aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis ou d'autres programmes fédéraux-provinciaux désignés. Je prétends que ces programmes sont d'une nature tellement importante que leur financement ne devrait pas dépendre d'une base aussi incertaine qu'une loterie. Je comprends que cette résolution antérieure voulait confier au ministère des Finances la responsabilité de fixer les priorités d'affectation des recettes de la Loterie Obligations. C'est effectivement le rôle du ministère lorsqu'il est question de dépenses du gouvernement financées par le Fonds du revenu consolidé.

J'admets que l'on a eu tendance à consacrer les recettes provenant des autres loteries à des fins spéciales: aux sports, au développement culturel et ainsi de suite. Je ne crois pas qu'il soit sage de faire la même chose dans des secteurs aussi importants que le financement fédéral-provincial des services médicaux, hospitaliers et éducatifs.